



Cession d'une partie de terrain à la mairie

Par **galif**, le **26/07/2010** à **18:17**

Bonjour, j'ai acheté une maison (qui a 5 ans) sur un terrain qui n'est pas cloturé totalement car il y a un projet de route de lotissement depuis la construction. la mairie nous a contacté, nous devons céder gracieusement les 10% mentionnés sur le permis de construire, mais veulent en plus 50m². la mairie nous propose une certaine somme pour ces 50m². 1) pouvons nous refuser de vendre ces 50m² ? 2) il nous a été fourni un plan de la future route, pouvons nous négocier une modification de cette route si nous vendons les 50m² en plus ? (en tout ils nous demandent 195m²) car le terrain à côté de nous n'est pas construit et d'après le plan une partie d'un rond point empiète sur notre terrain, nous préférons qu'il soit plus loin. merci par avance de votre réponse. cordialement,

Par **galif**, le **29/07/2010** à **18:01**

personne ne sait répondre à ma question svp ?

Par **elydaric**, le **30/07/2010** à **09:35**

Bonjour, Les 10% correspond à ce qu'on appelle une cession gratuite. Elle ne peut être refusée sauf si la commune n'en a pas fait mention dans le permis de construire. Pour les 50 m² supplémentaires, il s'agit d'une simple vente amiable, que vous êtes donc tout à fait en droit de refuser. Concernant le projet de la route, vous pouvez tout à fait faire part de vos observations à la mairie, en tant que riverain, que vous vendiez ou non les 50 m². Bien sûr, il n'est pas certain que vos élus prennent en compte votre demande mais qui ne tente rien n'a

rien !

Par **galif**, le **30/07/2010** à **16:22**

merci beaucoup de votre réponse.